



COMMUNE DE ROBION

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 06 février 2023 à 18h30

L'an deux mil vingt-deux et le six février à dix-huit heures trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune régulièrement convoqué le 31 janvier 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick SINTES, Maire. .

Présents : Guy HOAREAU, Danielle MARROU, Marc VALERO, Monique JOANNY, Laurent MARIANELLI, Marie-José SCHREIDER, Gwénaél LOUAISEL, Marylise GEORGEN, Michel NOUVEAU, Alain LARGERON, Marie-José MONFRIN, Bernard BOUDOIRE, Syndie FABRE, Olivia HILAIRE, Franck STARON, Florian MOLLIEUX, Christine NALLET, Bijan AZMAYESH, Noël STEBE, Jean-Yves RICHAUD, Samuel PAGNETTI, Jean-Noël JAUBERT

Absents excusés : Jean-Claude VASSOUT, Odile MOUGEOT, Valérie MOUTTE, Séverine BERGERET

Pouvoir de : Jean-Claude VASSOUT à Patrick SINTES, Odile MOUGEOT à Danielle MARROU, Valérie MOUTTE à Jean-Yves RICHAUD, Séverine BERGERET à Christine NALLET

Secrétaire de séance : Monique JOANNY

DECLARATION LIMINAIRE EN INTRODUCTION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 6 FEVRIER 2023

Nous souhaitons faire une mise au point au sujet de la vente des locaux de la Roumanière votée au conseil municipal du 6 décembre 2022.

Améliorer les conditions de vie et d'hébergement des résidents, travailleurs de la Roumanière en situation de handicap est une excellente chose. Nous nous en réjouissons.

Ce contre quoi nous nous élevons, ce sont les conditions de cette vente.

Si les dernières commissions de sécurité présidées par monsieur le maire ont mis en évidence d'impérieuses nécessités à faire des travaux, pourquoi ceux-ci n'ont-ils pas été réalisés ?

Pourquoi apprend-on cette vente lors d'une réunion informelle convoquée par monsieur le maire, le 28 octobre 2022 alors que le sujet semble « sur la table » depuis bientôt 2 ans ?

Pourquoi cette propension à monter des dossiers en catimini sans concertation avec l'assemblée délibérante qu'est notre conseil municipal ?

Pourquoi se dessaisir de ce patrimoine immobilier sans chercher d'autres solutions ?

Pourquoi le promoteur immobilier a-t-il proposé d'acheter le domaine à 500 000 euros en juin 2022 alors que l'évaluation des Domaines date de septembre 2022 ?

Pourquoi ce tarif a-t-il été décidé sans concertation du conseil municipal ?

Pourquoi enfin, n'avez-vous aucune ambition en matière d'habitat inclusif pour les personnes en situation de handicap ?

En vendant cette propriété, vous abandonnez au promoteur immobilier un pan du patrimoine de la commune qui pourra, le moment venu s'avérer être une juteuse opération immobilière.

Votre méthode de travail où transparence rime avec opacité, où participation rime avec imposition, cette méthode nous la réfutons et la combattons.

Nous aurions agi différemment et aurions porté un projet global, social, inclusif et économique, moteur d'un nouveau rayonnement pour la commune.

Les élus de la liste NATURELLEMENT ROBION, NATURELLEMENT CITOYENS.
Christine Nallet, Séverine Bergeret, Bijan Azmayesh, Jean-Yves Richaud, Valérie Moutte.

II – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU 06 DECEMBRE 2022

Le procès-verbal a été adopté à l'unanimité.

III – DELIBERATIONS

QUESTION N°1 – AUTORISATION D'ENGAGER, DE MANDATER ET DE LIQUIDER EN AMONT DU VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2023

Monsieur le Maire expose :

Vu l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Cette autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits, lesquels seront inscrits au budget lors de son adoption.

Le vote du budget primitif 2023 étant programmé en avril, et pour permettre à la Mairie de Robion d'assurer une continuité dans la réalisation de ses opérations d'investissement, il est proposé l'ouverture, l'engagement, la liquidation et le mandatement des crédits d'investissement préalablement au vote du budget 2023, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif 2022 crédité des décisions modificatives et à l'exclusion des restes à réaliser et des reports, à savoir :

Budget Principal

Chapitre	Crédits votés au budget 2022	25% du Budget 2022
20	468 800,00	117 200,00
204	175 000,00	43 750,00
21	1 318 015,47	329 503,87
23	308 500,00	77 125,00
TOTAUX	2 270 315,47	567 578,87

Il vous est proposé l'ouverture des crédits suivants :

Chapitre	Opération	Article	Crédits votés
20	57 – Plan Local d'Urbanisme	202	7 800,00
20	35 - Voirie	20422	30 000,00
21	35 - Voirie	2151	31 000,00
21	35 - Voirie	2152	36 000,00
21	37 – Groupe scolaire	2188	1 000,00
21	81 - Mairie	21838	5 000,00
21	84 – Parc à matériel	2158	10 000,00
21	105 – Réserves foncières	2112	14 000,00
21	110 – Maison St Roch	21351	9 000,00
23	128 – Acquisitions immobilières RITON	2313	31 000,00
		TOTAL	174 800,00

Débats :

Christine NALLET : C'est du matériel ce n'est pas de l'acquisition ?

Monsieur le Maire : C'est de l'investissement.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Par 22 voix POUR (20 présents + 2 pouvoirs) et 5 CONTRE dont 2 pouvoirs (Mmes NALLET, MOUTTE, BERGERET, MM AZMAYESH, RICHAUD)

AUTORISE l'ouverture, l'engagement, la liquidation et le mandatement des crédits d'investissement préalablement au vote du budget 2023, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif 2022 crédité des décisions modificatives et à l'exclusion des restes à réaliser et des reports, sur le budget exposé ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette délibération.

QUESTION N°2 - DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL 2023

Rapporteur : Madame Marie-José SCHREIDER, Adjointe

Madame la Préfète de Vaucluse nous a fait savoir par courrier en date du 13 décembre 2022 que la commune de ROBION était éligible à la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2023. Cette dotation a pour objet de financer la réalisation de projets d'investissement correspondant à des thématiques prioritaires dont notamment les deux thèmes suivants :

- Rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables
- Création, transformation, rénovation des bâtiments scolaires.

Je vous propose de solliciter un financement au titre de la DSIL pour le projet de réfection de la toiture de l'école élémentaire, sur laquelle des panneaux photovoltaïques seront posés et une isolation thermique sera mise en place dans les combles.

Je vous demande d'adopter le projet, d'arrêter les modalités de financement de ce projet et de solliciter un financement au titre de la DSIL 2023 au taux de 50% du coût prévisionnel du projet qui est de 175.113,50 € H.T.

Débats :

Jean-Yves RICHAUD : *Le 28 octobre 2021, j'ai posé la question en Conseil Municipal concernant l'installation de panneaux photovoltaïques sur les écoles de Robion comme cela allait se faire à Cabrières d'Avignon. Il m'a été répondu à l'époque que l'étude sérieuse avait conduit les entreprises spécialisées à refuser ce chantier, dicit surface trop faible et responsabilité trop grande pour eux. A la suite de quoi j'ai été taxé dans le bulletin municipal, je cite : « d'un climato hystérique ». Nous sommes contents que notre discours commence malgré tout à être entendu. Nous continuerons à défendre nos idées en faveur de l'environnement en espérant une éventuelle première commission pour débattre de ces sujets.*

Monsieur le Maire : *Je ne pense pas que l'édito du maire ait ciblé quelques personnes qui soient.*

Jean-Yves RICHAUD : *Je l'ai pris pour moi.*

Monsieur le Maire : *Ensuite effectivement, avec la surface de la toiture de l'école et de nos autres bâtiments communaux, malheureusement n'excédant pas 600 m², on ne trouve pas d'investisseur pour prendre en charge la réalisation à ses frais et se payer sur la production électrique. En fait, on finance nous-mêmes les panneaux photovoltaïques. On se fait aider par la DSIL, mais cela n'est pas neutre pour la collectivité. Avec une surface plus grande cela aurait pu l'être. Il n'y a pas de possibilité de mutualiser c'est-à-dire d'additionner des surfaces, hangar, école, ne serait-ce que la toiture de la maternelle et de l'élémentaire, cela ne marche pas. Il faut que cela soit sur une même et seule toiture, voilà pourquoi on n'y arrivait pas par ce biais-là. On y arrive donc par un investissement.*

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité (23 présents + 4 pouvoirs),

Adopte le projet de réfection de la toiture de l'école élémentaire.

Arrête les modalités de financement de ce projet comme suite, 50% du coût prévisionnel HT financés par les fonds propres de la Commune, 50% du coût prévisionnel HT financés par la DSIL.

Sollicite un financement DSIL au taux de 50% du coût prévisionnel de 175.113,50 € H.T.

QUESTION N°3 - DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2023

Rapporteur : Monsieur Laurent MARIANELLI, Adjoint

Madame la Préfète de Vaucluse nous a fait savoir par courrier en date du 13 décembre 2022 que la commune de ROBION était éligible à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2023. Cette dotation a pour objet de financer la réalisation de projets d'investissement pour une catégorie d'opérations prioritaires dont notamment la création d'espaces numériques d'accompagnement des administrés dans l'accomplissement de leurs démarches administratives, avec un taux de subvention de 20 à 80%.

Je vous propose de solliciter un financement au titre de la DETR pour le projet de mise en place d'une borne de communication digitale à l'attention des administrés au taux de 50 % du coût prévisionnel du projet qui est de 13.190,00 € H.T.

Je vous demande d'adopter le projet, d'arrêter les modalités de financement de ce projet et de solliciter un financement au titre de la DETR 2023 au taux de 50%.

Débats :

Christine NALLET : *C'est interactif ? Il faudra que tout le monde sache bien s'en servir.*

Monsieur le Maire : *Ce genre de dispositif, il n'y a pas de fausse manipulation possible. On tape, il y a des onglets : état-civil, urbanisme, tous les arrêtés du maire. C'est beaucoup plus simple que d'aller lire les panneaux qui ont pris le soleil. Ce n'est pas si simple de s'y retrouver et ne parlons pas de ce qui est à l'intérieur qui s'envole les jours de vent.*

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité (23 présents + 4 pouvoirs),

Adopte le projet de mise en place d'une borne de communication digitale à l'attention des administrés.

Arrête les modalités de financement de ce projet comme suite, 50% du coût prévisionnel HT financés par les fonds propres de la Commune, 50% du coût prévisionnel HT financés par la D.E.T.R.

Sollicite un financement DETR au taux de 50% du coût prévisionnel de 13.190,00 € H.T.

QUESTION N°4 - GARANTIE D'EMPRUNT GRAND DELTA HABITAT - RESIDENCE "LES AMANDIERS" EX "LE JARDIN DES FELIBRES" - CONTRAT DE PRET 143151

Monsieur le Maire expose :

Grand Delta Habitat a sollicité la commune afin qu'elle apporte sa garantie à hauteur de 20 % du montant des prêts nécessaires à l'acquisition en VEFA de 20 logements collectifs situés sur la commune de Robion, avenue Aristide Briand – résidence dénommée « Les Amandiers » ex « Le Jardin des Félibres ».

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 2305 du Code Civil ;

Vu le Contrat de Prêt N° 143151 en annexe signé entre Grand Delta Habitat, ci-après l'Emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations ;

Débats :

Bijan AZMAYESH : *On se demandait si le fait de contribuer à ces cautionnements est ce que cela va ouvrir à des droits ?*

Monsieur le Maire : On est réservataire sur quelques logements.

Christine NALLET : Combien ?

Monsieur le Maire : Sur les derniers que l'on a livré, les 12 du stade, 1. Sur les 33 qui avaient été créés avant 2014 par Robert FRASSI et que l'on a réceptionné, on en a 4. C'est une discussion mais on est loin d'être dans les 20 %.

Bijan AZMAYESH : Est-ce qu'il y a une commission d'attribution ? Comment cela se passe ?

Monsieur le Maire : Il y a les commissions d'attribution de logement où l'on siège. On recommence à siéger depuis que l'on n'est plus en situation de carence. On est redevenu déficitaire ce qui est un inconvénient moindre par rapport à la carence. On présente nos dossiers sur chaque logement mais sur la plupart des logements on est en concurrence avec la préfecture, le département, le bailleur. C'est un système de point pour faire passer les dossiers. C'est très corseté. Là où on est réservataire, on présente 3 dossiers robonnais, on a au moins le bonheur d'en voir sortir 1, pas forcément celui que l'on souhaite.

Guy HOAREAU : En cas de défaillance, est ce qu'il y a transfert de propriété ?

Monsieur le Maire : C'est tout un système de liquidation financière. Sauf que l'on serait plusieurs sur le coup. C'est une situation qui n'est pas connue à ce jour et que l'on n'espère pas connaître.

Bijan AZMAYESH : Par rapport à la caution puisque la commune se porte garante en partie, est ce que c'est inscrit au budget ?

Monsieur le Maire : On ne l'inscrit pas car ce n'est pas au budget. Par contre, on est censé, si jamais on nous sollicite c'est marqué dans la dernière ligne. C'est marqué noir sur blanc, il n'y a pas de discussion. Si on cumule nos engagements que l'on a à ce jour, plus cela, on est quasiment sur 2 budgets de fonctionnement. Je ne sais pas à combien en est le département, mais il serait aussi dans une situation très fâcheuse car il cautionne beaucoup d'emprunts.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité (23 présents + 4 pouvoirs),

Article 1 : L'assemblée délibérante de la ville de Robion accorde sa garantie à hauteur de **20 %** pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de **2 489 646,00 euros** souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° **143151**, constitué de **4** lignes de prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de **497 929,20 euros** augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

QUESTION N°5 - GARANTIE D'EMPRUNT GRAND DELTA HABITAT - RESIDENCE "DUMOULIN" - CONTRAT DE PRET 140827

Monsieur le Maire expose :

Grand Delta Habitat a sollicité la commune afin qu'elle apporte sa garantie à hauteur de 20 % du montant des prêts nécessaires au financement de l'opération résidence « Dumoulin », construction de 13 logements collectifs situés quartier les Sablons à ROBION (Vaucluse).

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 2305 du Code Civil ;

Vu le Contrat de Prêt N° 140827 en annexe signé entre Grand Delta Habitat, ci-après l'Emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations ;

« Cette question n'appelle pas de débat particulier. »

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité (23 présents + 4 pouvoirs),

Article 1 : L'assemblée délibérante de la ville de Robion accorde sa garantie à hauteur de **20 %** pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de **1 554 001,00 euros** souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° **140827**, constitué de **4** lignes de prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de **310 800,20 euros** augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

QUESTION N°6 - GARANTIE D'EMPRUNT GRAND DELTA HABITAT - RESIDENCE "DUMOULIN" - CONTRAT DE PRET 140826

Monsieur le Maire expose :

Grand Delta Habitat a sollicité la commune afin qu'elle apporte sa garantie à hauteur de 50 % du montant des prêts nécessaires au financement de l'opération résidence « Dumoulin » construction de 13 logements collectifs situés quartier les Sablons à ROBION (Vaucluse).

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 2305 du Code Civil ;

Vu le Contrat de Prêt N° 140826 en annexe signé entre Grand Delta Habitat, ci-après l'Emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations ;

Débats :

Bijan AZMAYESH : Sur celui-là, on sait le nombre de logements réservataires ?

Monsieur le Maire : Ce sera une discussion.

Bijan AZMAYESH : Le fait d'être plus impliqué cela permet d'avoir plus de poids ?

Monsieur le Maire : Cela permet d'avoir plus de poids. Le département en perd un petit peu et nous, on en gagne un peu.

Jean-Yves RICHAUD : C'est sur ce projet que l'on avait voté 150 000 € de subvention par rapport au prix du terrain ?

Monsieur le Maire : Subvention d'équilibre.

Jean-Yves RICHAUD : Grand Delta nous demande beaucoup.

Monsieur le Maire : Oui, après les 150 000 € on les retrouve d'une certaine façon car on sera à N+2, on sera exonéré, cela va se défalquer de l'amende SRU. Pendant 1 an ½ on n'en payera plus.

Christine NALLET : Quand pourrait-on nous dire le nombre d'appartements réservataires ?

Monsieur le Maire : Quand se mettront en place les commissions d'attribution de logement, juste avant j'imagine ? Le département nous est quand même plutôt favorable. Il n'est pas là à demander au compte près son nombre de logements. Il joue le jeu de la collectivité.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité (23 présents + 4 pouvoirs),

Article 1 : L'assemblée délibérante de la ville de Robion accorde sa garantie à hauteur de **50 %** pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de **229 809,00 euros** souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° **140826**, constitué de **3** lignes de prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de **114 904,50 euros** augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

QUESTION N°7 - GARANTIE D'EMPRUNT GRAND DELTA HABITAT - RESIDENCE "HAMEAU LE XAVIER" - CONTRAT DE PRET 140822

Monsieur le Maire expose :

Grand Delta Habitat a sollicité la commune afin qu'elle apporte sa garantie à hauteur de 20 % du montant des prêts nécessaires l'acquisition en VEFA de 10 logements (6 villas et 4 collectifs) situés sur la commune de Robion, avenue Xavier de Fourvière, en vue de réaliser une opération locative dénommée « Hameau le Xavier ».

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 2305 du Code Civil ;

Vu le Contrat de Prêt N° 140822 en annexe signé entre Grand Delta Habitat, ci-après l'Emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations ;

Débats :

« Cette question n'appelle pas de débat particulier. »

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité (23 présents + 4 pouvoirs),

Article 1 : L'assemblée délibérante de la ville de Robion accorde sa garantie à hauteur de **20 %** pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de **1 332 155,00 euros** souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° **140822**, constitué de **4** lignes de prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de **266 431,00 euros** augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

QUESTION N°8 - GARANTIE D'EMPRUNT GRAND DELTA HABITAT - RESIDENCE "HAMEAU LE XAVIER" - CONTRAT DE PRET 140821

Monsieur le Maire expose :

Grand Delta Habitat a sollicité la commune afin qu'elle apporte sa garantie à hauteur de 50 % du montant des prêts nécessaires l'acquisition en VEFA de 10 logements (6 villas et 4 collectifs) situés sur la commune de Robion, avenue Xavier de Fourvière, en vue de réaliser une opération locative dénommée « Hameau le Xavier ».

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'article 2305 du Code Civil ;
Vu le Contrat de Prêt N° 140821 en annexe signé entre Grand Delta Habitat, ci-après l'Emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations ;

Débats :

Bijan AZMAYESH : Vous avez compris qu'on aimerait savoir quel est le nombre de logements dont la mairie aurait un peu plus la main dessus. Ça serait intéressant dans le lot de savoir le nombre.

Monsieur le Maire : Sur les 151 ou 152 à notre actif, on en a 13. Cela fait moins de 10 %.

Christine NALLET : On ne peut pas exiger plus ?

Monsieur le Maire : On peut oui mais obtenir c'est encore autre chose.

Christine NALLET : Mais est-ce que vous exigez plus ? Est-ce que vous demandez plus ?

Monsieur le Maire : À ce jour, on n'en a livré que 12 en réalité. Depuis 2014, les 33 de l'avenue Jean Giono c'était déjà décidé. On n'a fait que donner les clés. Après, il y a eu le programme du stade, 12. Là, on va rentrer dans le vif du sujet où par rapport au 50 %, on pourra discuter un petit peu plus âprement.

Danielle MARROU : Sur les 12 aux Nuances, on n'avait la main que sur un studio et l'UNCIL nous a laissé la main sur 6 appartements. La moitié.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité (23 présents + 4 pouvoirs),

Article 1 : L'assemblée délibérante de la ville de Robion accorde sa garantie à hauteur de **50 %** pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de **384 720,00 euros** souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° **140821**, constitué de **3** lignes de prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de **192 360,00 euros** augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

QUESTION N°9 - Participation de la commune aux dépenses d'investissement réalisées en 2022 au gymnase du Calavon par la commune de Cabrières d'Avignon

Rapporteur : Monsieur Marc VALERO, Adjoint

Par arrêté préfectoral en date du 28 septembre 2017, Monsieur le Préfet de Vaucluse a clôturé la procédure de dissolution du syndicat intercommunal Collège du Calavon, a constaté sa dissolution et a prononcé la répartition de l'actif et du passif.

Cet arrêté dispose des points suivants :

*« La dissolution du syndicat intercommunal collège du Calavon est prononcée au 31 août 2016.
L'intégralité de l'actif et du passif est transférée au profit de la commune de Cabrières d'Avignon.
La commune de Cabrières d'Avignon reprend la totalité des équipements et des compétences exercées antérieurement par le syndicat.
L'unique agent du syndicat est intégré au personnel de la commune de Cabrières d'Avignon ».*

Ainsi, la commune de Cabrières d'Avignon a récupéré cet équipement public, après la dissolution du syndicat.

En 2022, elle a réalisé des investissements au gymnase du Calavon.

Il vous est proposé :

- de participer aux investissements réalisés par la commune de Cabrières d'Avignon au gymnase du Calavon pour un montant de 24 365,06 € HT ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions afférentes sur la participation aux charges d'investissement ;

« Cette question n'appelle pas de débat particulier. »

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité (23 présents + 4 pouvoirs),

Adopte la proposition de Monsieur Maire ;

Autorise Monsieur le Maire à signer la délibération, tous les documents se rapportant à cette décision et tous les actes administratifs nécessaires à sa mise en œuvre.

QUESTION N°10 - MODIFICATION DES TARIFS DE LA REGIE "ACCUEIL JEUNES SPORTIFS ET LOISIRS"

Rapporteur : Madame Olivia HILAIRE, Conseillère Municipale

Vu la décision 2021-014 portant création de régie « accueil jeunes sportifs et loisirs » en date du 18 février 2021,

Vu la délibération DE 2021-008 instituant les tarifs de la régie « Accueil jeunes sportifs et loisirs » en date du 25 février 2021,

Vu la délibération DE 2022-033 modifiant les tarifs de la régie "Accueil jeunes sportifs et loisirs" en date du 04 avril 2022,

Considérant que la commune de Robion accueille des enfants en ACM (Accueil Collectifs de Mineurs),

Il vous est proposé de délibérer sur la modification des tarifs de cette régie :

L'accès aux activités sur le territoire de la commune sera soumis à l'acquisition d'une carte d'adhésion annuelle de 1 €, 2 € ou 3 € en fonction du quotient familial et de la commune d'origine.

Les sorties avec transport seront facturées 1 €, 2 € ou 3 € en fonction du quotient familial et de la commune d'origine.

La régie encaissera également les activités qui se dérouleront :

- à l'extérieur de la commune :
- 10 € ou 12 € en fonction du quotient familial pour les Robionnais

- 14 € pour les jeunes non-résidents sur la commune
- pour les mini-séjours :
 - 100 € ou 110 € en fonction du quotient familial pour les Robionnais
 - 125 € pour les jeunes non-résidents sur la commune

Débats :

Christine NALLET : Il semblait qu'il allait y avoir une nouvelle réglementation concernant les accueils jeunes en termes d'encadrement ? Est-ce que cette réglementation est arrivée et est-ce qu'elle est mise en œuvre pour les encadrants de cet accueil jeunes ?

Olivia HILAIRE : Elle est arrivée. La mise en œuvre n'est pas actualisée. On en discute de cette mise en œuvre.

Christine NALLET : Est-ce qu'il y aura bientôt une commission ?

Olivia HILAIRE : Oui, la commission est prévue vers mars. Il faut que l'on discute de la justification de la mise en œuvre.

Christine NALLET : C'était BAFA ou pas BAFA.

Olivia HILAIRE : C'est plus complexe que cela mais on en discutera en commission.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité (23 présents + 4 pouvoirs),

Décide d'adopter la modification des tarifs de l'accueil collectif de mineurs ci-dessus mentionnés.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant habilité à signer l'ensemble des actes nécessaires à la mise en place de ces tarifs.

QUESTION N°11 - ACCUEIL JEUNES - MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Rapporteur : Madame Olivia HILAIRE, Conseillère Municipale

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L. 2121-29 ;

Vu la délibération DE 2022-034 du 04 avril 2022 approuvant la modification du règlement intérieur de l'accueil jeunes ;

Considérant que le règlement intérieur de l'accueil jeunes a pour objet de définir les conditions de vie à l'intérieur et aux abords des locaux ;

Il vous est proposé d'adopter le règlement intérieur de l'accueil jeunes tel qu'annexé à la délibération.

« Cette question n'appelle pas de débat particulier. »

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité (23 présents + 4 pouvoirs),

Adopte le règlement intérieur de l'accueil jeunes tel qu'annexé à la délibération.

QUESTIONS DIVERSES

1. Où en est le projet de location de l'ancien local de la Caisse d'épargne ?

Monsieur le Maire : Il est rénové. Le bail sera signé le 1^{er} avril avec le preneur.

Christine NALLET : C'est qui ?

Monsieur le Maire : Ce sont des Robionnais pour une activité de salon de thé. Il n'y a pas de sous location. Les agents en sont à la peinture. On le livre avec une couche d'impression. Il reste les plaintes à mettre au sol et le traitement du ciment au sol.

Christine NALLET : Le loyer s'élève à quel montant ?

Monsieur le Maire : Le loyer s'élève à 11€ du m², cela doit faire 107m², je vous laisse faire le calcul. Sous réserve de quelques erreurs mais c'est 11€ le m². On reste sur le prix que la collectivité facture aux autres commerçants.

2. Où en sont les travaux d'aménagement de l'Agence postale communale ?

Monsieur le Maire : Les meubles sont arrivés cette semaine. Une banque d'accueil fait toute la longueur de l'arrière de la pièce. Les agents seront derrière le comptoir avec deux postes de travail. La porte a été ré ouverte pour accéder à la chapelle : la Poste d'un côté et le Point Infos de l'autre et un grand présentoir. A l'arrière vous avez trois racks de stockage puisque la plus grosse activité de La Poste aujourd'hui c'est les colis. On va être rapidement prêt. Il reste encore quelques petites bricoles mais on a annoncé que l'on souhaitait faire la bascule le 3 mai de cette année. Après, on va s'en tenir au timing de La Poste qui nous dit aujourd'hui que peut-être l'on ne sera pas prêt. Il leur faut demander des lignes internet, des lignes téléphoniques. Nous on sera prêt. Les agents vont réintégrer les locaux Point Infos exclusivement jusqu'à cette date-là. Après on se réorganisera. On profitera très rapidement de ce lieu.

Jean-Yves RICHAUD : La formation des agents est en cours ?

Monsieur le Maire : Oui, La Poste souhaite les prendre en main dans la dernière ligne droite, seconde quinzaine d'avril et les mettre tour à tour ou en même temps en immersion sur des Agences Postales Communales des communes environnantes. Ensuite en réalité, c'est ouverture avec nos agents mais non ouvert au public le 2 s'ils respectent leur délai. Une journée à blanc je dirais et ensuite ils restent, le staff accompagne nos agents pendant les 1^{ers} jours. Ils travaillent en tandem.

Christine NALLET : Les 1ers jours cela veut dire quoi ? une semaine ? quinze jours ?

Monsieur le Maire : Ils nous ont dit 3-4 jours. Après, ils ont leur référent qui est à Cavaillon et qui est là tout le temps. Pour avoir tous les détails, il manque un caisson sur lequel va descendre un volet roulant. Cela n'avait pas été prévu dans les discussions. Personne ne nous avait rien demandé. Après, il arrive un dernier intervenant dans cette histoire, c'est le livreur de fonds et la Poste aurait été bien inspirée de nous le faire mettre dans la boucle dès le départ. Le livreur de fonds nous dit : « Moi quand je passe derrière quand bien même vous fermez toutes les portes, il me faut une protection supplémentaire. » Il y aura des caméras, c'est surveillé.

Christine NALLET : Le volet, qui le paye ? C'est la Poste ou c'est nous ?

Monsieur le Maire : La totalité des factures sont sur nous et on transfère les factures à la Poste. Cela passe en commission et il en reviendra une bonne partie mais je ne peux pas vous dire aujourd'hui. Il n'y a pas d'engagement.

Christine NALLET : Cela n'est pas défini dans la convention ?

Monsieur le Maire : Ce qui est défini et ce que l'on avait vu passer la dernière fois, c'est 3 mois de loyers pour les frais. Après le mobilier, ils sont censés le fournir mais quand on est allé voir le mobilier qu'ils fournissent, c'est très Poste. Trop Poste peut être. Ils vont faire de la vitrophanie sur la porte d'entrée pour se faire voir c'est normal et c'est dans notre intérêt aussi. Pour autant, on a souhaité du mobilier un peu

plus qualitatif. Ils prendront en compte. On retourne sur du bois massif. Allez voir sur place. Dans quelques jours les agents vont revenir, la semaine prochaine. C'est agréable. Il va manquer un coin cosy avec 2-3 petits fauteuils tonneaux, une table basse, pour quelqu'un qui veut consulter une brochure touristique, quelqu'un qui attend son tour, pour éviter que cela ne fasse trop froid mais on n'est pas loin du compte.

Jean-Yves RICHAUD : Cela a été fait par un artisan local ?

Monsieur le Maire : Oui tout à fait.

3. Qu'en est-il du projet de relocalisation de la médiathèque de Robion dans les anciens locaux de la Poste ?

Monsieur le Maire : Je vais passer comme c'est lié à la 5, on reviendra à la 4 après.

Quand nous présenterez-vous les résultats des études prévues au budget 2022, relatives à votre projet de 2ème école dans le haut du village ? (question n°5)

On ne présentera pas cette année d'études car quand bien même elles étaient au budget, on ne les a pas engagées, en ce sens que de façon assez surprenante même si on en parle beaucoup depuis quelques semaines, on se retrouve avec moins d'enfants à l'école : une baisse régulière de la natalité avec une grosse chute depuis 2020. Pour finalement avoir il y a 15 jours un coup de fil du DASEN pour nous dire : « Monsieur le Maire vous êtes sur la liste des fermetures de classes en maternelle ». Ce n'est pas rien. « Mais je vous ai fait sortir de cette liste car vous allez livrer des logements » donc on peut penser qu'il y aura quand même un apport. Les attributions ne sont pas faites donc on ne sait pas l'apport qu'il y aura. On est provisoirement sorti de cette liste. Cela me semble légitime. Depuis 2014, pour faire un compte rond, on a pris 350 habitants sur la collectivité et cette année on est à moins 10 petits. Tous les logiciels de l'éducation nationale ne prévoyaient jamais cela. C'est quelque chose qui nous est assez bénéfique. Ce temps gagné nous ramène vers de meilleurs jours financiers 2027. On sait que là, la plupart des gros crédits de la collectivité tombent. Cela nous donne une respiration financière que l'on n'a pas eue depuis longtemps, depuis 2001 en réalité. Plus le projet se décale, plus on se rapproche de cette respiration financière. Ce n'est pas un souci. Aller mandater un cabinet d'études si cela doit sortir dans 2-3-4 ans c'est un petit peu dommage. Il faut qu'il y ait une continuité. Il faut y réfléchir car les choses évoluent. On garde cela sous le coude. On y est attentif. On verra à la rentrée 2023 la livraison de 46 logements sociaux pour septembre ce que cela peut donner. On a pour mémoire le sujet de 2015 où on a rentré les 33 logements Résidence Luberon sur l'avenue Jean Giono. Il y a eu seulement 3 enfants pour nous. Le reste était déjà au collège. Ce n'est pas forcément productif. On verra. Est-ce que cette tendance du babyflop va se confirmer sur des années, on laissera parler les sociologues mais aujourd'hui on ne sait pas. Vous voyez bien l'actualité au national, dans tous les départements, hormis 2-3 départements, tout le reste est à la forte baisse, avec une ambiance en surgel qui perdure. Si on est en baisse d'effectifs en 2023, cela veut dire qu'en 2020 il s'est passé quelque chose de significatif. Quand bien même on était un petit peu à la baisse avant. On était à 1.9, on est passé à 1.65. C'est un renouvellement qui n'est pas fait. C'est fébrile. Pour être complet sur le sujet, si on rajoute à cela le profil des nouveaux Robionnais qui accèdent à la propriété, on est sur un profil de primo accédants plutôt âgés, qui ont la capacité à accéder à l'emprunt plutôt sur les 35-40 ans. Là où les jeunes couples s'installaient autour des 25-30 ans maintenant bien souvent les petits nous échappent. C'est un cumul de choses qui font que l'on a pris comme une surprise ce coup de fil du DASEN pour nous dire « vous êtes sur le fil ».

J'en reviens à la question 3, la relocalisation de la médiathèque de Robion dans les anciens locaux de la Poste, il y a moins d'urgence mais on va quand même s'afférer. Cela ne semble pas inopportun. La Poste sera libérée certainement au mois de mai. Ensuite on passe entre les mains d'un autre service postal, celui de l'immobilier qui lui aura à charge dans les mois suivants de débarrasser le local. Il y a les coffres, les banques, c'est à eux de faire cela. Nous, on va récupérer un local débarrassé et ensuite on pourra y travailler dessus. En amont de cela, c'est un bâtiment dans lequel on n'est plus rentré depuis 1991. On a souhaité faire une première étude structurelle du bâtiment. Une partie est neuve, la partie accueil public. La seconde partie de travail a été retravaillée dans sa globalité mais toute la partie arrière non public n'a jamais été retravaillée et notamment le plancher. Des investigations ont été faites et il s'avère qu'il y a des difficultés sur ce plancher. Le bâtiment est vieux, fin 19^{ème}. Cette partie-là n'a jamais été revue, le plancher a été nappé de couches de béton

sans précaution particulière. Le dessous a été couvert par un faux plafond. Il y a du travail à faire sur le plancher. Quelle qu'en soit sa vocation, quand bien même on voudrait en faire un logement, il y aurait cette partie de plancher à refaire car on est sur de la poutre qui est attaquée et qui n'est pas de très forte section.

Christine NALLET : Le sujet de l'ascenseur viendra bien après car si d'aventure la médiathèque est installée là, on sera obligé de mettre un ascenseur.

Monsieur le Maire : Les discussions avec LMV nous indique que non. Si un certain pourcentage des collections est accessible, je vous le vends comme on me l'a vendu. Je ne suis pas un fan des ascenseurs mais s'il faut le faire, on le fait. Ce n'est pas forcément utile. On en reste là car c'est un peu tôt mais cela a permis de découvrir un bâtiment à l'arrière qui a un fort potentiel esthétique, entre la cage d'escalier, le puits intérieur, l'appareillage de pierre, c'est un beau bâtiment.

4. Quand déciderez-vous d'installer un distributeur automatique de billets à Robion ? De très nombreux Robionnais ont signé des pétitions pour cela, quand allez-vous les entendre ?

Monsieur le Maire : Ce n'est pas à l'ordre du jour.

Christine NALLET : Dommage.

5. Quand nous présenterez-vous les résultats des études prévues au budget 2022, relatives à votre projet de 2ème école dans le haut du village ? (évoquée à la question 3)
6. De nombreuses constructions individuelles et collectives sortent de terre ou seront très prochainement construites. Quand présenterez-vous un plan de déplacement et de mobilité permettant de continuer à bien vivre ensemble, en toute sécurité, dans la commune ?

Monsieur le Maire : C'est la seconde fois que vous me posez cette question. Qu'est-ce que vous entendez par plan de mobilité à Robion ? Éclairiez nous.

Bijan AZMAYESH : Sur la première partie, c'est par rapport à tous les logements qui sont créés un peu isolés les uns des autres. Les opérations se font mais il n'y a pas de vraie connexion avec l'environnement immédiat. C'est souvent la place à la chaussée avec le trottoir qui fait que le piéton parcourt le même chemin que la voiture. Comment est-ce que l'on peut fluidifier la circulation piéton et vélo sans forcément toujours leur donner le même chemin ou le même accès qu'une voiture qui fait parfois le tour des maisons pour pouvoir sortir alors que parfois des petites traversées et une petite placette créent du lien ? C'est un endroit un peu loin des voitures qui permet de se retrouver et d'amener de la qualité dans des opérations qui finalement s'appauvrissent tout le temps car on va chercher l'économie maximale.

Monsieur le Maire : On a un outil de planification urbaine, c'est le PLU. Il a maillé le territoire avec des venelles piétonnes. On va en ouvrir une, celle du chemin des Bastides. Elle n'est pas des moindres car elle permet de relier le haut du village à l'école et aux équipements sportifs. Il y en a bien d'autres. On rencontre des difficultés, des propriétaires qui s'y opposent, qui ne veulent pas céder. On n'est pas allé à ce jour mettre en place une DUP sur l'ensemble de ces venelles car c'est je pense un petit peu prématuré. Certainement qu'il faudra prendre cette option-là. Aller acquérir au coup par coup et négocier entre les uns les autres plus les points de blocages, cela ne nous fera pas avancer. Il y en a une qui nous intéressera à l'avenir c'est celle qui concerne la Roumamière, la production de biscuits et de confitures. Il y a un point de blocage, on va essayer de le résoudre. Une qui sera d'actualité c'est celle entre Xavier de Fourvière et Albert Camus puisque le choix du PLU c'était de favoriser la circulation piétonne. Il y a 2 passages possibles prévus entre ces 2 avenues. C'est des choses qu'il faudra mettre sur la table bien entendu. Après c'est un engagement financier pour la collectivité. Un plan de mobilité, c'est une obligation pour les entreprises depuis 2020 avec la loi LOM (orientation mobilité), pour les entreprises de plus de 100 agents ou employés. Cela ne nous concerne pas. Par contre, cela peut concerner les agglomérations au-delà de 100 000 habitants, mais là, on doit avoir un raisonnement d'ensemble. L'agglomération, nous, on a la compétence obligatoire du transport inter urbain, quelque chose qui démarre progressivement. Vous voyez la navette sur

Robion qui tourne à vide : aujourd'hui, on n'a pas ce réflexe de monter dans le bus quand bien même ce n'est pas cher. On peut toujours arguer qu'il n'en passe pas assez pour l'instant cela ne prend pas. Mais il faut insister. Je disais la même chose il y a 3 ans en arrière sur Cavailon et on voit que le nombre de vente de billets augmente. Là aussi, il faut amorcer progressivement. Il faut insister sur le sujet. Après le sujet que vous mettez en avant, il tient aussi, je dirais, aux liaisons entendues et à la sécurité. Même si l'on n'a pas de plan noir sur blanc avec un engagement et un cabinet d'études comme on va le demander à une grosse entreprise ou une grosse collectivité : j'ai essayé de vous lister tout ce que l'on a pu essayer de faire et qui à mon avis contribue au bien vivre et à la sécurité. Un PLU qui maille d'accord, on a créé des ronds -points entre l'avenue de la Gare et l'avenue Aristide Briand, plus de fluidité pour la circulation. Un rond-point pour les écoles, un rond-point pour l'avenue de la Gare, c'est quelque chose qui fait qu'en termes de sécurité c'est quand même mieux. On fait de la pédagogie avec l'achat de radars. On a mis à disposition un bus associatif. Cela évite les déplacements excessifs et de l'autosolisme. Mais voyez là aussi à quoi l'on s'est heurté. Le CCAS, toutes les semaines, proposait d'aller soit à Cavailon soit à Coustellet pour finalement se rendre compte que les personnes qui étaient captives à Robion dans l'incapacité de se déplacer, il n'y en a quasiment pas. Ou les gens sont déjà organisés avec les voisins, avec la famille ou bien ils viennent habiter chez nous car ils sont déjà en capacité de se déplacer par eux-mêmes. On a arrêté car c'était un non succès. On peut le repenser s'il y a lieu. Cela a été essayé et cela n'a pas marché. On a fait des choses pour le bien vivre : mise en circulation de 3 véhicules électriques, achat de 2 vélos électriques pour le personnel municipal. Il y en aura un au budget cette année pour la liaison école-mairie puisque le personnel qui vient ici faire l'administratif se déplace avec sa voiture personnelle et il n'y a pas lieu. Elle aura donc un vélo à disposition. De multiples accroches vélos ont été déposés. On a été innovant, on a mis en place la prime vélo, qui a été reprise par LMV et qui a été amplifiée. Nous, elle n'était que pour les vélos électriques et elle est maintenant également pour les vélos musculaires et les vélos d'occasions. La prime pour l'achat d'une remorque vélo pour enfant, c'est un premier essai en 2022 par spécialement concluant avec une remorque.

Mme Syndie FABRE : J'ai une question. J'ai des parents qui viennent de l'acheter. Ils ont jeté le certificat d'homologation et ils n'arrivent pas à l'avoir. Ils veulent savoir s'ils peuvent quand même obtenir l'aide ou pas ?

Monsieur le Maire : Il faut qu'ils montent le dossier.

Mme Syndie FABRE : Ils ont tout.

Monsieur le Maire : Il faut qu'ils montent nous voir. Je pense qu'il y en a peu du coup cela ferait 2. Il faut que l'on travaille sur la communication. C'est les beaux jours qui arrivent pour travailler sur cela. Le spectre est réduit car on s'adresse aux jeunes parents avec des jeunes enfants pour un temps d'utilisation de 2-3 ans. Limiter la vitesse sur Robion, il y avait de fortes demandes au Plan de Robion. On a obtenu le 50 km/h sur le rond-point Charles Reboul et le 70 sur le D31. Cela a été un long combat car le département ne l'entendait pas de cette oreille-là. Ce n'est pas pour autant que c'est 100 % respecté. Des l'instant où l'on met une limitation à 70, cela roule un petit peu plus haut. Quand c'est à 80, cela roule encore plus haut. La zone 30 sur le haut du village, le bas on est ponctuellement sur des rues à 50 km heure. Il faut maintenant harmoniser sur l'ensemble des rues pour éviter des confusions et un panneautage identique. Ensuite il faut retravailler avec le département qui nous refuse encore le 30 à l'heure sur la traversée de Robion. Il faut insister. Le département est assez réticent sur ces choses-là, je ne sais pas pourquoi. Il y a des grandes villes qui sont déjà passées au 100 % au 30 à l'heure et nous cela freine un petit peu. On va revenir à la charge. On a eu gain de cause au Plan de Robion, il n'y a pas de raison pour que l'on n'ait pas gain de cause là. Je pense que la sécurité routière pour les uns et les autres et pour les vélos aussi cela passe malheureusement par le coercitif. C'est les plateaux traversants, il y en a eu quelques-uns, je ne vais pas tous vous les citer. Il y a eu les chicanes, on a été un peu novateur sur le sujet. Il faut créer du parking, cela a été fait. De la sécurisation piétonne de la route des Taillades avec de la lisse bois, il va arriver sur la route de Cavailon. On a obtenu le bus LMV 2 fois par jour, je ne vais pas leur dire d'arrêter parce qu'il n'y a personne. Il faut continuer.

Bijan AZMAYESH : Comment communiquer mieux et plus ?

Monsieur le Maire : On va taper dans chaque ménage avec la brochure LMV qui donne les horaires. Après, est ce qu'il faut faire du porte à porte ? Je te rejoins, la communication, il en faut. Il faut y revenir. Je me suis posé la question. Tous les ans, on distribue la revue dans chaque foyer. Peut-être qu'elle est épaisse et qu'il faut chercher. Peut-être que dans la revue municipale, c'est utile aussi. Pourquoi pas !

Jean-Yves RICHAUD : Peut-être le lieu d'arrivée du bus aussi, le modifier parce qu'il arrive à Isidore Lazare, c'est ça ?

Monsieur le Maire : Il tourne et il repart. Exact.

Jean-Yves RICHAUD : Là, ce n'est pas trop visible.

Monsieur le Maire : Il y a les panneaux de l'agglomération.

Jean-Yves RICHAUD : Il y a un problème s'il est toujours vide. Il faut essayer de trouver des solutions, peut-être le faire arriver au Point Infos ou à un endroit où il serait plus visible.

Christine NALLET : Et s'il allait jusqu'à Coustellet ? J'avais posé la question en commission d'agglomération et je m'étais faite renvoyer dans les 15 mètres d'ailleurs. C'est une vraie logique Cavaillon-Robion-Coustellet. Est-ce que cela ne serait pas de nature à favoriser peut-être l'utilisation ?

Monsieur le Maire : On a eu la même demande. Aujourd'hui, on rajoute une ligne sur Cavaillon, sur les extérieurs. On a Cheval Blanc aujourd'hui qui ne s'y associe pas, on a les Taillades qui veulent s'associer à ces démarches, Robion et au-delà les autres communes ne demandent pas. On va aller vers cela tôt au tard mais avec le nombre de bus qui tournent, il faut arriver à les faire croiser toujours à la même heure au même endroit. Il y a un maillage et ce n'est pas aussi simple que cela. C'est un sujet bien sûr.

Bijan AZMAYESH : Pour finir sur l'information, sur les panneaux lumineux signalétiques à l'entrée et sortie de ville, est ce que l'on ne peut pas faire passer un message, ou dans les boulangeries, distribuer juste de la petite plaquette que les gens les voient ?

Monsieur le Maire : La plaquette, elle est à l'accueil, au Point Infos, elle y est. Ce n'est pas quelque chose que l'on cache. Après on peut en faire plus, on est d'accord. Sur les déplacements, on a souhaité faire de la communication vélo auprès des jeunes et leurs imposer un mini séjour lié au déplacement vélo. Je suis en vacances, je me déplace en vélo exclusivement. Ils adhèrent un petit peu, moyennement mais quand même on y arrive. Pour la sécurité des piétons, on a étendu l'éclairage public qu'il soit filaire sur l'avenue de Provence, au droit de la Roumanière ou qu'il soit solaire notamment sur la vélo route pour permettre d'aller au ramassage scolaire, la Roumanière donc, le chemin de la Glissette. On a prolongé tout ce qui est éclairage public, on a un chantier Albert Camus qui se termine. Après, on a donné légitimité aux vélos sur la chaussée, c'est un débat entre nous tous par la chaudière. Cela veut dire que le vélo est rendu totalement légitime sur la chaussée. Ce qui est à mon sens fortement utile de faire par rapport à la réaction des automobilistes qui aujourd'hui ont une certaine suprématie sur la chaussée. Ils sont persuadés qu'ils sont les maîtres. Il faut inverser cette tendance là. Dans les jours qui viennent, l'avenue Albert Camus sera tracée en vert, les 2 bandes chaudière, si la météo le permet. Je dirais que sur le bien vivre dans cette collectivité avec l'apport de population, il y a des actions qui sont faites. Cela part par le document de planification urbaine mais là, on est sur un temps long. On ne peut pas espérer ne s'arrêter que sur cela sinon cela n'avancerait pas. Après, il y a tout ce qui va autour qui à mon sens est lié à la sécurité et le bien-être sur le trottoir. Quand vous avez un trottoir sur Albert Camus c'est quand même mieux. Vous l'avez sur Xavier de Fourvière qui n'existait pas c'est quand même mieux. Ensuite, c'est d'arriver à apaiser la circulation. C'est un vieux débat. Le radar pédagogique à ce jour donne de bonnes indications. Quand on le place plusieurs fois au même endroit, on voit une baisse générale de la vitesse. Après, l'automobiliste inconscient, on ne s'en « dépèquera » pas.

Guy HOAREAU : Le passage du parking du stade au lotissement permettra de sécuriser les déplacements piétons ?

Monsieur le Maire : On ouvre ce passage piéton sur le chemin des Bastides qui débouche sur Jean Giono. A gauche, on va à l'école, à droite, on peut aller directement aux espaces sportifs mais

également après accord avec le bailleur social ERILIA, on pourra aller tout droit. On rentre dans le lotissement et on basculera par une rampe sur le parking du stade. On était parti sur des escaliers, on change un petit peu. On va se faire faire des devis pour une rampe pour que les vélos puissent passer également sans descendre de vélo et les poussettes, c'est plus simple aussi. Cela permettra également si certains trouvent que le parking des écoles est fortement encombré, et il est fortement encombré pour ceux qui arrivent d'en bas, de se garer peut-être là, au pied de cette rampe là ; on n'est vraiment pas loin de l'accès de la maternelle et du préau. Ce sera au budget 2023. Ce que l'on voudrait faire dans l'avenir, c'est essayer de promouvoir le tourne à droite au feu rouge en vélo. La loi le permet depuis 2010, mais c'est très peu employé dans les communes. Les communes qui sont pro vélos, Strasbourg, Nantes, Bordeaux, tous les feux rouges sont équipés de petits panneaux triangulaires pour indiquer que le cycliste peut tourner vers la droite. Il n'est pas prioritaire mais il y va. Certains vont jusqu'à traverser la voirie c'est encore autre chose, c'est moyen. On va commencer par les panneaux. Vous êtes au feu, vous allez pouvoir tourner à droite et cela va beaucoup plus vite que la voiture pour le coup. Et rappeler que l'on ne peut pas créer des voies vertes dans le village partout, des pistes cyclables non plus sur la quasi-totalité de nos routes, pour autant la loi indique bien que les enfants de moins de 8 ans peuvent circuler sur le trottoir en vélo. C'est important de le rappeler. C'est un sujet de communication aussi. J'avais envie de vous parler du fauteuil. Vous l'avez essayé ?

Christine NALLET : Je trouve que ce n'est pas mal. Je dois être là seule, cela s'adapte au gaucher et droitier ?

Monsieur le Maire : On ne parle pas des couleurs, il y a eu un premier essai de 5-8 personnes je crois, c'est mitigé. On part d'une assise de fauteuil que l'on a aujourd'hui qui est de très bonne facture ; on est très bien installé sur ces fauteuils mais on n'en a pas tous. On en a juste une vingtaine et on est vingt-sept. Demain, on sera vingt-neuf. Effectivement, il va falloir travailler sur cette salle-là.

Jean-Yves RICHAUD : C'est les membres de l'opposition qui ont les mauvais fauteuils !

Monsieur le Maire : On fera tourner la prochaine fois pour que vous ayez conscience que ceux-là sont bien. La gamme de prix c'est un spectre très large. On est sur ce qui se fait d'assez cher. Est-ce que l'on peut espérer mieux en confort ? On va voir. On est quand même à 700 € l'unité.

Jean-Yves RICHAUD : Ce n'est pas possible d'adapter un plateau sur un fauteuil existant ?

Monsieur le Maire : J'en viens à cela. L'idée aujourd'hui, ce serait aussi de suivre la piste de regarder un fauteuil que l'on a aujourd'hui, de chercher l'éditeur, il y a une trentaine d'années mais ils existent encore. Voir si l'on peut compléter par une gamme similaire, les teintes on retrouvera, ce n'est pas un souci. Je suis tombé sur leur site. Ils travaillent encore mais ils ne proposent plus le même modèle. Peut-être qu'ils en ont un qui se rapproche. La piste cela peut être : on garde ces fauteuils, on augmente, on supprime les tables et on remplace par de la table pupitre beaucoup moins large, du mobilier fait sur mesure. Il peut y avoir la piste : on trouve sur internet des tablettes toutes prêtes mais comment les adapter à nos fauteuils ? Je pense que cela vaut le coup d'en acheter une car sur photo c'est compliqué. Cela va nous coûter 51 € et on voit si l'on peut l'adapter sur nos fauteuils qui sont de qualité.

Christine NALLET : 700 € c'est trop cher.

Monsieur le Maire : Cela fait un budget de 21 000 €. De façon générale, je ne sais pas ce que l'on va faire encore. C'est cher mais pensez que quand on a dû acheter ce mobilier par rapport au site sur lequel je suis tombé, c'est du haut de gamme. Trente ans après, il n'y a pas d'usure, c'est propre. On pourrait les re tapisser cela se démonte. Notre difficulté c'est que l'on part de quelque chose de très confortable vers quelque chose de moins confortable sinon on aurait grandement apprécié cela. On ne va pas se casser la tête mais il faudra le faire.

Un dernier sujet, c'est un sujet qui remonte à la crise des gilets jaunes. C'est vieux, cela passe vite. On s'était rendu compte que chez les administrés, notamment chez les jeunes, il y avait une méconnaissance générale des institutions républicaines. L'idée avait germé que ce serait bien que l'on fasse découvrir aux jeunes de Robion l'Assemblée Nationale et le Sénat. Avec le COVID, le sujet s'est éteint tout seul. Dernièrement, on s'est dit : est-ce que l'on ne tente pas d'intéresser des jeunes sur cela ? On a répertorié tous les 3^{èmes} de Robion, soit au Calavon, soit à St Charles, il y en a également à Benoit. Cela en fait 57. Pourquoi les 3^{èmes} ? Les 3^{èmes}, on a leur programme d'histoire-géo, les institutions républicaines. Ils ont les 2 grands conflits, la guerre froide et pour terminer l'année, les

institutions républicaines. On a envoyé une invitation à nos 57 gamins. On a eu des retours. On a fait une première réunion en se demandant si on allait pouvoir constituer un groupe car à 3-4 ce n'est pas la peine. On a fini par faire une seconde réunion la semaine dernière. Et on s'est dit : oui ! Apparemment cela vaut le coup de creuser la chose car on va avoir un groupe de 18 ou 20. Cela a un cout. La collectivité prendrait à sa charge les 2/3. Il y aurait 50 € à charge de la famille et le reste à la charge de la collectivité. Le reliquat du billet TGV, la visite du Sénat c'est 1h15-1h30, il y a quand même un métro à prendre. Ensuite que fait-on ? A faire ce déplacement, autant rentrer le plus tard possible. On fait un tour de Paris si l'on a beau temps en bateaux bus et on va aller chercher les monuments visuels que l'on peut voir. Les gamins que l'on a reçus, la plupart ne sont jamais montés à Paris. Même si l'on ne fait que du visuel dans ce laps de temps, cela peut être intéressant. Si ce groupe se forme, on est aussi obligé d'envisager le plan B, il pleut toute la journée. Cela arrive à Paris. Ce serait le 29 avril, un samedi. Il faudrait trouver une activité intérieure. Est-ce que l'on se fait un musée, autre chose, on se met à l'abri. On est sur ce projet-là. On va les recontacter, on leur envoie une fiche d'inscription avec le descriptif de ce que l'on va faire. On va comptabiliser ce qui revient et en fonction, on fait une réservation TGV, des billets du métro, du bateau bus et tout le reste. Ce sont les élus qui vont accompagner. S'il y a des élus intéressés, qu'ils nous le disent. S'il reste une place et qu'il y a une personne de chez vous qui est intéressée, aujourd'hui, je ne suis pas dans la capacité de vous dire, on a droit à un groupe de 30 au Sénat.

Christine NALLET : C'est Jean-Baptiste BLANC qui s'en s'occupera ?

Monsieur le Maire : C'est Jean-Baptiste BLANC. Pourquoi le Sénat ? Car Jean-Baptiste BLANC nous reçoit, c'est plus facile avec Delphine CRESPEL qui est son attachée parlementaire. Mais aussi et surtout le départ, c'est parce qu'il est l'un des contributeurs à la loi climat et résilience, à l'analyse de cette loi, comment on pondère le ZAN. Il est sur le sujet de la transition écologique. Comment on transpose cette loi qui est très contraignante pour les particuliers et les collectivités, comment on la transpose aujourd'hui aux collectivités, qu'est-ce qu'il va en être ? C'est un sujet qui nous intéresse tous et plus particulièrement les jeunes, la transition écologique. J'ai trouvé que c'était bien d'aller le rencontrer sur cela, de poser des questions. Il y aura une somme mise au budget sur cela. Si on a la chance que cela marche, que l'on constitue notre groupe, comprenez bien que l'on s'est forcément engagé sur quelque chose de récurrent car tous les ans, il y a des 3^{ème} qui arrivent. On recommencera. Pas forcément le Sénat, cela peut être une autre institution. On vous confirme tout cela dans les jours qui viennent. Tous les élus ne pourront pas monter cette année.

Christine NALLET : Il y a besoin de combien d'adultes ?

Monsieur le Maire : Me rendant compte que l'on a des adolescents qui pour la plupart ne sont jamais montés à Paris, qu'il faut prendre le métro, circuler dans Paris, je vais forcer un peu l'encadrement. Normalement des ados, 1 pour 6 cela suffit mais on va rabaisser. Il y a un timing à respecter puisque le samedi matin, on a ¾ d'heure pour arriver gare de Lyon, prendre le métro pour aller devant le jardin du Luxembourg où la porte d'entrée qui est sur le côté, il faut bouger un petit peu. Cela fait une organisation. Il faut les faire déjeuner, c'est repas tiré du sac, le soir également.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée le 06 février 2023 à 20 heures.

Le Maire,
Patrick SINTES



La secrétaire de séance,
Monique JOANNY



